Le Grand — T

Théâtre
de Loire—Atlantique

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
Le Grand T - Théâtre de Loire-Atlantique

Compte-rendu de la séance du 30 juin 2022 à 17h à l'Hôtel du Département

Membres du conseil d'administration
Etaient présents :
Albert Manon, Urvoy Caroline, Bouvais Erwan, Hess Erika, Martineau David, Poirout Dominique, Sallé Fanny, Cocottier Michel, Thébault Alexandre

Étaient représentés (pouvoir)
Bigeard Myriam, Bousquet Emmanuelle, Danis Vincent, Girardot-Moitié Chloé, Le Moullec Catherine

Étaient excusés :
Fabrice Boscherel, Seassau Aymeric,

Soit 9 présents et 5 pouvoirs / 14 membres – Quorum atteint.

Direction du Grand T :
Catherine Blondeau - directrice, Marie Belleville – directrice administrative et financière.

Assistaient également à la réunion :
Sébastien Leroy, agent comptable de l'EPCC
Sylvie Brétéché, cheffe du service action culturelle et patrimoine, Département de Loire-Atlantique
Mireille Pinaud, directrice culture et patrimoine, Département de Loire-Atlantique

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du CA du 10 mai 2022

Le compte-rendu du CA du 10 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Rapprochement du Grand T et de Musique et Danse en Loire-Atlantique – Vers une fusion juridique

Dominique Poirout introduit le sujet et précise qu'une présentation équivalente a eu lieu lors de l'assemblée générale de l'association Musique et Danse en Loire-Atlantique le 29 juin 2022.

Le Département a décidé de rassembler sur un même site l'association Musique et Danse en Loire-Atlantique et l'EPCC Le Grand T. Les travaux sur le site du Grand T ont démarré en avril 2022 et la livraison du bâtiment est prévue pour l'automne 2024. Le rapprochement, sur un même site, de ces deux structures conduit le Département à proposer une fusion des deux structures.

Fanny Sallé rappelle la genèse de cette proposition.
En 2021, le Département a commandé une étude juridique sur les problématiques de fonctionnement du futur site, transformé pour y accueillir les équipes et les activités de ses deux structures culturelles ressources : le Grand T et MDLA. Le principe d'un rapprochement juridique entre ces deux structures est apparu être l'option la plus pertinente et la plus efficiente (juridiquement, financièrement, socialement et culturellement). La mise en place d'une structure unique a ainsi été retenue, devant se traduire par la transformation de l'EPCC existant, pour permettre le transfert de l'ensemble des activités de MDLA.
Ce transfert de l'ensemble des activités induit à terme une dissolution de l'association MDLA.
Pour permettre cette évolution juridique il convient de travailler à la définition d'un cahier des charges qui servira de base à la rédaction des nouveaux statuts et du projet artistique et culturel du futur établissement.
Le cahier des charges et les nouveaux statuts devront être travaillés en concertation avec les partenaires de l'EPCC actuel : Département de la Loire-Atlantique, Ville de Nantes, Région Pays de la Loire, DRAC.
Parallèlement, une réflexion est à mener sur la place des collectivités adhérentes à MDLA.
Les élus du département ont travaillé une note d'orientation politique pour définir les grandes orientations de ce futur établissement.

Dominique Poirout présente la note d'orientation politiques départementales pour le futur établissement culturel.
Le Département a engagé une réflexion pour définir les orientations qu'il souhaite donner à ce futur pôle départemental du spectacle vivant. Cette note doit servir de socle pour la rédaction du cahier des charges, qui sera co-construit avec les partenaires institutionnels.
Le futur pôle départemental du spectacle vivant, Établissement Public de Coopération Culturelle, investi par ses partenaires d'une mission de service public, aura vocation à travailler une approche innovante de l'action culturelle, en répondant à des enjeux artistiques, mais aussi sociaux, territoriaux, écologiques et citoyens, en faisant preuve d'exemplarité tant au niveau local qu'à l'échelle nationale.

La note met en avant cinq grandes ambitions
Une ambition artistique et culturelle affirmée
- Un lieu attaché à soutenir l'art et les artistes, privilégiant la diversité des formes et des œuvres.
- Attentif à accompagner les artistes du territoire dans leurs parcours.
- Porteur de sens et donnant des clés de compréhension aux enjeux sociétaux.

Une ambition sociale forte
- Un lieu accessible à tous, facilitant la porosité des publics.
- Avec une attention particulière aux personnes en situation précaire.
- Porteur d'un projet engagé dans la lutte contre toutes les discriminations.

Une ambition citoyenne reconnue
- Un lieu qui fera une place aux jeunes.
- Pensé comme un espace d'expression et d'intelligence collective.
- Qui ne sera pas seulement un lieu pour, mais un lieu avec toutes et tous.

Une ambition territoriale évidente
- Un projet qui irriguera le territoire, cultivant l'esprit de coopération et déployant des partenariats avec les acteurs locaux.
- Une structure ressource exemplaire revendiquant une action à haute qualité sociale et culturelle.

Une ambition écologique remarquable
- Lieu du « Vivant » par excellence.
- Soucieux des problématiques contemporaines autour du développement durable.

- Engagé dans une démarche RSE et porteur du label LUCIE.
- Ce futur EPCC aura à cœur d'être exemplaire dans son fonctionnement et de se positionner comme tête de réseau autour de ces enjeux majeurs.

Dominique Poirout poursuit en présentant les principes de gouvernance de ce futur établissement.
Le conseil d'administration d'un EPCC peut être constitué de 24 administrateurs maximums. Sont membres de droit les membres fondateurs (le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes, la Région Pays de la Loire). L'État peut également devenir membre fondateur. La possibilité est donnée aux EPCC de s'associer des Instances Consultatives de Coopération (ICC), permettant de mobiliser les acteurs concernés par le projet. La proposition serait donc de créer un ICC à travers un Comité des Territoires (dont la composition est à discuter) avec la possibilité de désigner en son sein deux représentants siégeant au conseil d'administration de l'EPCC. Il s'agira de définir cette instance, son rôle, son domaine d'action et son lien avec le Conseil d'administration.
Aujourd'hui, l'idée est de constituer un comité de préfiguration du comité des territoires pour permettre la contribution des collectivités locales adhérentes de MDLA à la rédaction du cahier des charges et à la définition du périmètre, du rôle et des modalités de fonctionnement de ce futur comité des territoires.

David Martineau souligne que la rédaction de cette note est remarquable. En deux pages, elle affirme cinq ambitions majeures sans entrer dans les détails, préserve la liberté d'action des opérateurs, fait coïncider l'ambition du vivant avec les projets actuels du Grand T et de MDLA et ouvre des horizons. C'est un texte fondateur qui donne un nouvel élan. Concernant la question de la gouvernance, un certain nombre de contrainte oblige à restreindre le nombre d'administrateurs (maximum 24) au risque d'être confronté à des difficultés pour réunir le quorum tout en veillant à la représentativité de toutes les parties prenantes et voir apparaître une dilution de la responsabilité. La proposition d'un comité des territoires est une réponse à cette problématique. David Martineau remercie tous ceux qui ont participé à ce travail d'une grande richesse.

Alexandre Thébault s'interroge, à ce stade, sur le rôle des Instances Consultatives de Coopération qui n'est pas clairement défini, rôle qu'il faudra définir avant d'acter sa création.

Dominique Poirout indique que les choses sont en construction. Il s'agit là d'un temps de partage et d'information.

Mireille Pinaud précise qu'il n'est pas question maintenant de décider de la création et du fonctionnement d'un ICC. Il faut d'abord y travailler pour ensuite revenir devant le conseil d'administration des deux structures pour informer et valider la gouvernance du futur établissement.

Erwan Bouvais retrouve dans cette note d'orientation l'ADN du Grand T et de MDLA. Il redit également l'importance que tous les territoires soient pris en compte dans ce comité des territoires et salue cette excellente initiative. Cependant, il alerte sur la veille qu'il faudra avoir pour que ce comité des territoires ne devienne pas une coquille vide.

David Martineau rappelle que Le Grand T et MDLA ont une grande expérience de la coopération avec les territoires. Il y a donc peu de risque cela devienne une coquille vide. La conséquence de la création d'un comité des territoires serait l'intégration de deux membres de ce collège, deux nouvelles collectivités au conseil d'administration. Il en sera peut-être de même pour l'État s'il devient membre fondateur.

Mireille Pinaud précise que la DRAC n'a pas fermé la porte à cette hypothèse et qu'elle est d'accord pour en discuter.

Catherine Blondeau souligne que cette note d'orientation est le fruit du travail des élus du département. C'est un texte fondateur, un socle pour la rédaction du cahier des charges, puis des statuts et du futur projet artistique et

culturel. Elle-même et Caroline Druelle se sont reconnues dans ce document qu'elles reçoivent comme une base très fertile pour s'engager dans les prochaines étapes. Il y a là beaucoup de cohérence et d'harmonie.

Dominique Poirout présente le calendrier prévisionnel et les grandes échéances de ce processus.
2022 : Présentation des orientations politiques dans les deux CA fin juin, la rédaction du cahier des charges de septembre à novembre et une présentation du cahier des charges dans les deux CA de décembre 2022.

Mireille Pinaud précise que le département souhaite impliquer les partenaires dans la rédaction de ce cahier des charges. Entre septembre et novembre, il y aura donc des échanges autour de ce document avec un groupe de travail institutionnel réunissant les partenaires de l'EPCC et de MDLA (État, Région, Département, Ville de Nantes) et le comité des territoires. L'objectif étant de présenter lors du conseil d'administration du Grand T et de MDLA de décembre une version stabilisé.

Dominique Poirout poursuit. En 2023 démarrera la rédaction des nouveaux statuts de l'EPCC, il s'agira également de stabiliser les moyens de l'établissement et d'amorcer la rédaction du projet artistique et culturel.
L'objectif est de valider la fusion des deux entités au plus tard pour le 1er janvier 2025.

Catherine Blondeau ajoute que la rédaction des statuts suivra la même méthode que la rédaction du cahier des charges. De septembre 23 à juin 2024, les directions du Grand T et de MDLA s'attelleront à l'organisation du travail à partir du projet artistique et culturel. Elle précise également qu'il ne s'agit pas d'une absorption de MDLA par le Grand T. Les deux structures font disparaitre pour se transformer et devenir une entité nouvelle avec un nouveau nom, un nouveau projet, un nouvel outil…

Fanny Sallé salue ce projet enthousiasmant et ambitieux, porteur de sens et au service du territoire, au plus près des habitants.

Dominique Poirout propose de voter la démarche d'engagement dans cette fusion à travers une délibération qui autorise la direction à mener les chantiers préparatoires, à se faire accompagner, à signer les actes et permettre le transfert de l'association MDLA vers le Grand T.

Mise au vote, la Délibération 2022-09 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

3. Questions diverses

Marie Belleville fait un point d'étape sur le chantier de rénovation de l'atelier de construction.
La Commission d'appel d'offres s'est déroulée le 29 juin. Toutes les entreprises ont été notifiées. Les travaux vont donc pouvoir commencer dès septembre. Sur le plan budgétaire, nous avons reçu des signes très positifs de l'État et la Ville de Nantes qui ont accepté de participer de façon complémentaire au plan de financement.

Alexandre Thébault ajoute que la Région a décidé d'accompagner également la demande d'augmentation de subvention d'investissement. Le montant reste à définir mais la Région soutiendra le Grand T face à l'augmentation des coûts du chantier de rénovation de l'atelier de construction.

Erika Hess précise que tous les lots ont été pourvus sauf un lot concernant le nettoyage du chantier pour 6000 euros. Le budget, bien qu'en augmentation est maitrisé. Les marchés prévoient une clause de régularisation des prix possiblement à la baisse et toutes les entreprises choisies sont issues de la région.

Elle conclue en soulignant que le Grand T s'engage dans deux chantiers physiques et un chantier intellectuel de grande ampleur.

Fanny Sallé fait part de sa grande satisfaction de voir des marchés attribués et des projets se concrétiser.

Dates des prochains CA en 2022
Le 13 octobre 2022 à 17h
Le 9 décembre 2022 – CA croisé avec MDLA